**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation

**Band:** 8 (1969-1970)

Heft: 34

Rubrik: A l'ambassade

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



8ème Année

Paraît 4 fois par an

No 34 - Juin 1970

5062

# le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché

BIBLIOTHEQUE NATIONALE SWISS
3000 BERNE. Suisse.

A l'occasion de la Fête Nationale Suisse, l'Ambassadeur de Suisse et Madame Henri Monfrini auront le plaisir de recevoir leurs compatriotes de Belgique à leur résidence, 12, rue Guimard, le samedi 1<sup>et</sup> août, de 11 h. à 13 h

# **EDITORIAL**

#### Le 7 juin 1970

<u>``</u>

Rarement une telle unanimité s'est manifestée contre une initiative, comme ce fut le cas contre celle lancée par M. Schwarzenbach. Tous les partis, à part un ou deux groupuscules sans importance, tous les syndicats, toutes les associations professionnelles, tous les gouvernements cantonaux, même les autorités ecclésiastiques se sont déclarés, sans ambage, contre et ont vigoureusement préconisé le rejet de ce malencontreux projet. Même le Conseil fédéral a fait, pour la première fois, connaître officiellement son avis. Son message du 27 mai dernier se terminait ainsi: « ... C'est en pleine connaissance de cette situation et aussi des importantes raisons humanitaires qui militent contre l'initiative que le Conseil fédéral invite le peuple et les cantons à la rejeter ».

Malgré ce remarquable et surtout impressionnant ensemble de manifestes adjurant les électeurs de voter non, le peuple suisse s'est montré fort réservé. S'il a finalement suivi la recommandation du chœur innombrable qui chantait « non » à tous vents, il ne l'a fait que sur la pointe des pieds, avec une circonspection évidente. Ils furent peu nombreux les citoyens qui eurent le courage de proclamer, avant le 7 juin, leur appui à la proposition Schwarzenbach, de crainte, probablement, de passer pour xénophobe. Mais les Suisses de l'étranger qui passèrent quelques jours dans leur pays, à cette époque, ont bien senti que le chœur officiel de « non » n'était pas un cri du cœur de notre bon peuple helvétique. L'atmosphère politique n'était pas d'une légèreté impalpable.

Une participation massive extrêmement rare de 74 % de votants a confirmé que toute la population s'intéresse de très près à ce grave problème.

En rejetant finalement cette dangereuse initiative, par une majorité de moins de 100.000 voix, le corps électoral suisse ne l'a pas fait avec une profonde conviction. Il a dit « non, mais... ». Un « mais » qui laisse entendre qu'il y a malgré tout un malaise, qu'il existe incontestablement des questions à régler.

L'immigration de centaines de milliers d'étrangers dans un pays aussi petit que le nôtre soulève inévitablement des problèmes d'ordre politique, économique et social, d'intégration et de cohabitation auxquels il ne semble pas que nos autorités aient accordé jusqu'ici beaucoup d'attention. Il faudra désormais qu'on s'en occupe, qu'on leur trouve des solutions, qu'on facilite par des mesures appropriées l'assimilation de ces innombrables étrangers.

Le blocage des entrées des saisonniers, pour toutes les industries, est une mesure psychologique, interne, qui n'apporte pas une solution aux vrais problèmes. C'est ce qu'a fort bien compris la Nouvelle Société Helvétique en proposant — avant la votation — la nomination d'un délégué fédéral pour les étrangers, chargé de l'étude de toutes ces questions. Le Centre Social Protestant de Lausanne a, de son côté, créé un centre d'accueil pour travailleurs étrangers, à même de les aider, de les conseiller, de faciliter l'installation de ces étrangers, dont la présence est nécessaire au développement normal de notre industrie. C'est la multiplication de telles initiatives qui parviendra à créer un climat plus favorable.

Au moment où le Conseil fédéral va entamer, avec les autorités compétentes, les discussions exploratoires en vue de l'intégration éventuelle de notre pays dans la C.E.E., il est particulièrement heureux que l'initiative Schwarzenbach ait été rejetée. Son acceptation aurait mis nos négociateurs dans une situation inconfortable. Son rejet n'est cependant pas une fin en soi, mais doit marquer le début d'une ère de plus grande compréhension envers ceux dont le travail nous est indispensable.

A.B.

# A L'AMBASSADE

Nous apprenons que Monsieur **Theo LEUENBERGER**, Vice-Consul chef de la Chancellerie de l'Ambassade de Suisse à Bruxelles, vient d'être promu au rang de Consul et qu'il exercera ses nouvelles fonctions à Catane en Sicile.

Monsieur Leuenberger, après être entré au Département de Justice et Police en 1936, fit partie du Département politique dès 1942, étant attaché au Consulat de Lyon. De 1949 à 1952, il occupa un poste successivement à Marseille, Turin et Rio de Janeiro, pour arriver à Bruxelles en février 1967.

Tous les membres de notre Communauté regretteront le départ de Monsieur et Madame Leuenberger qui se sont toujours montrés compétents, serviables et dévoués à leur

Offert par:

franco-Suisse

et



cause. Nous aimerions féliciter notre Consul de cette promotion et lui souhaiter, ainsi qu'à Madame Leuenberger, un avenir sans nuages sous le soleil sicilien.

D'autre part, Mademoiselle Madeleine COIGNY a pris sa retraite le 31 mai 1970. Arrivée à Bruxelles en 1960, après avoir travaillé à Paris et à Prague, elle fut successivement la secrétaire de Messieurs les Ambassadeurs Robert Maurice, Jean-Louis Pahud, Philippe Zutter et Henri Mon-

Mademoiselle Coigny était connue pour sa grande gentillesse, son esprit de conciliation et ses talents d'organisatrice. Nous lui souhaitons un repos bien mérité sur les rives du bleu Léman. -cdr-

#### LES LETTRES ROMANDES EN DEUIL

Il n'est pas trop tard pour rappeler que le grand écrivain et historien fribourgeois, Louis Gonzague de Reynold est mort le 9 avril, à l'hôpital des Bourgeois de Fribourg, où il était en traitement. Né le 15 juillet 1880, à Fribourg, il fit ses études dans cette ville jusqu'à sa maturité. Il les poursuivit à l'Université de Paris, à l'Institut catholique de Paris et de Fribourg-en-Brisgau. En 1909, il obtenait le grade de docteur ès lettres de l'Université de Paris. A 24 ans, en collaboration de Ramuz et des frères Cingria, il créa « La Voie latine », qui devait ranimer la vie littéraire en Suisse romande. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment l'« Histoire littéraire de la Suisse au XIXème siècle », l'« Europe tragique », « Cités et Pays « Formation de l'Europe », en sept volumes, Destin du Jura », publié en 1967 et bien d'autres œuvres. Privat-docent à l'Université de Genève, il occupa la chaire de civilisation suisse, qu'il a créée. Il est l'un des fondateurs de la Nouvelle Société Helvétique, en 1912. En 1918 et 1919, c'est lui qui organise le Secrétariat des Suisses de l'étranger. En 1918, comme en 1949, le Conseil fédéral le charge de plusieurs missions diplomatiques. Il fut l'un des Suisses de notre temps qui défendit avec le plus d'intelligence, de perspicacité, d'habileté et de savoir la réputation et les intérêts moraux et intellectuels de son pays. Dans la Gazette de Lausanne, Pierre Béguin l'a décrit : « Il n'était pas de plus agréable compagnon et de plus séduisant personnage... Il est resté en toutes circonstances un Suisse fidèle et loyal qui a cherché tout au long de sa carrière - et encore tout récemment dans l'affaire du Jura — à servir son pays et qui l'a effective-ment servi ». On a pu lire dans la Libre Belgique : « ... Gonzague de Reynold fut un des rares grands hommes honorés de leur vivant, dans ce pays à la réserve bien souvent trop pudique. L'Europe l'honorait aussi ».

C'est le 15 mai qu'est mort, à l'Hôpital cantonal de Genève, René Payot, ancien directeur du Journal de Genève, chroniqueur politique de réputation internationale. Vaudois, originaire de Corcelles-Concise, il était né le 11 août 1894. Il a fait toute sa carrière dans le journalisme et devint, en 1942, directeur-général du Journal de Genève. Bien que très apprécié dans ces fonctions, ce sont surtout ses émissions à la Radio suisse romande sur « la situation internationale » qui l'ont fait connaître et aimer à l'étranger. Ceux qui ont vécu les jours sombres de l'occupation en France et en Belgique ont conservé une reconnaissance émue à René Payot. Ils se souviennent de cette « voix d'outre-frontière qui était devenue pour eux, après le creux de la défaite, celle de l'espérance ». Il a beaucoup contribué à soutenir le moral des Français, comme des Belges, grâce à l'orientation nettement favorable aux alliés de ses exposés. Bien que de nombreuses villes françaises aient donné son nom à une de leurs artères ou à une place, René Payot est resté d'une extrême modestie, qui pourrait servir de modèle à tant d'autres qui sont loin de l'égaler.

## LE 48e CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

aura lieu à Zofingue du 28 au 30 août 1970. Au programme figurent:

Le vendredi 28 août, séance de la C.S.E., suivie de visites d'usines de la région.

Le soir à 18 h, ouverture officielle du Congrès, suivie de diverses séances de groupes - Le S.S.E. répond aux questions - groupements de jeunes - écoles suisses.

Le samedi 29 août, 8 h 30, Assemblée générale du Fonds de solidarité. 9 h 30, Assemblée plénière, 1ère partie « La révision totale de la Constitution ». Exposé de M. F. Wahlen, ancien Conseiller fédéral.

15 h 00, 2ème partie, « Législation d'application de l'article 45bis de la constitution ». Allocution du représentant du Conseil fédéral. Le soir, grande fête folklorique.

Le dimanche 30 août, après le culte œcuménique, excursion au Château de Lenzbourg.

Souhaitons que de nombreux Suisses de Belgique et du Grand Duché assistent à ce congrès dont le thème est de la plus grande actualité.

### BESUCH BEIM SEKRETÄR DER ARBEITGRUPPE FÜR DIE VORBEREITUNG EINER TOTALREVISION DER BUNDESVERFASSUNG

Im Zusammenhang mit der Zusammenstellung des Fragebogens des A.S.S. — zur Stellungnahme zu einer Totalrevision der Verfassung —, der an alle Schweizergruppen im Ausland zugestellt wurde, hat die Zeitschrift «ECHO» mit Herrn Fürsprech Samuel Burckhardt Fühlung genommen

genommen.

Herr Burckhardt ist Sekretär der Arbeitsgruppe für die Vorbereitung einer Totalrevision der Bundesverfassung (die im Volksmund der Einfachkeit halber bereits als Arbeitsgruppe Wahlen bekannt ist, da sie alt Bundesrat Wahlen präsidiert).

Fürsprech Burkhardt hat sein Büro in einem kürzlich umgebauten Hause ganz in der Nähe des Berner Zytgloggenturmes.

Er hat uns mit freudiger Begeisterung von seiner interessanten und einmaligen Aufgabe gesprochen, so dass wir ihn gerne in einem kurzen Interview und im Bilde unseren Lesern vorstellen möchten.

Echo: Herr Fürsprech Burkhardt, was ist eigentlich diese Arbeitsgruppe für die Vorbereitung einer Totalrevision der Bundesverfassung? Fürsprech Burkhardt. Diese Arbeitsgruppe wurde vom Bundesrat ernannt in Ausführung der beiden Motionen von Ständerat Obrecht und Nationalrat Dürrenmatt im Jahre 1965, mit welchen der Bundesrat beauftragt wurde, Material für eine Totalrevision der Bundesverfassung zu sammeln und zu sichten.

Dürrenmatt im Jahre 1965, mit welchen der Bundesrat beauftragt wurde, Material für eine Totalrevision der Bundesverfassung zu sammeln und zu sichten.

Der Auftrag dieser Arbeitsgruppe lautet denn auch, in einem Konsultationsverfahren solches Material zu sammeln und verschiedene Probleme, die sich im Zusammenhang mit einer allfälligen Totalrevision der Bundesverfassung stellen, abzuklären und zu beurteilen und sich schliesslich darüber zu äussern, ob eine Totalrevision opportun sei. Echo: Herr Burkhardt, an wen hat sich die Arbeitsgruppe gewandt, um Vorschläge zu erhalten?

Fürsprech Burkhardt: Der Bundesrat hat die Arbeitsgruppe beauftragt, sich vor allem an die Kantone, dann aber auch an die Universitäten und politischen Parteien zu wenden. Darüber hinaus steht es der Arbeitsgruppe jedoch frei, die Befragung auf weitere Kreise auszudehnen. So wurden die Spitzenorganisationen der Wirtschaft und die kirchlichen Organisationen eingeladen, sich zu diesen Fragen zu äussern. Aus Gründen der Zeit und um einen zu grossen Aufwand zu vermeiden, musste jedoch der Kreis beschränkt werden.

Echo: Einer Befragung der Auslandschweizergruppen durch die Auslandschweizerorganisation der NHG steht jedoch nichts im Wege?

Fürsprech Burkhardt: Selbstverständlich nicht. Die Arbeitsgruppe wird gerne vom Ergebnis dieser Umfrage Kenntnis nehmen, auch wenn es nicht als offiziell gewertet wird. Die Arbeitsgruppe ist froh, wenn sie über recht zahlreiches Material verfügen kann. Für den Bundesrat wird dieses Material übrigens auch dann wertvoll sein, wenn es nicht zu einer Totalrevision kommt. Es wird in diesem Fall zu Teilrevisionen dienen können.

Echo: Es gibt Auslandschweizer, die befürchten, dass ihre Antworten

dieses Material übrigens auch dann wertvoll sein, wenn es nicht zu einer Totalrevision kommt. Es wird in diesem Fall zu Teilrevisionen dienen können.

Echo: Es gibt Auslandschweizer, die befürchten, dass ihre Antworten wegen mangelnder Kenntnisse des Bundesstaatsrechts wertlos seien.

Fürsprech Burkhardt: Diese Einwände sind sicher unbegründet. Im vorliegenden Stadium geht es um einfache staatspolitische Überlegungen und nicht um extrem wissenschaftliche Berichte. Auch wird es ja nicht die Aufgabe der Arbeitsgruppe sein, fertige Verfassungsbestimmungen auszustellen, die bereits voll durchgedacht sind, sondern es handelt sich darum. Anregungen zu sammeln.

Echo: Wie sieht ihre gegenwärtige Arbeit aus?

Fürsprech Burkhardt: Wir beschränken uns nicht darauf, das Material zu sammeln und zusammenzustellen, sondern wir bemühen uns, zu einer eigenen Beurteilung der Probleme zu kommen.

Echo: Ist es nicht so, dass jedes Mitglied der Arbeitsgruppe ein bestimmtes Gebiet bearbeiten muss?

Fürsprech Burkhardt: Ja. Jedes Mitglied muss für ein einzelnes Tellgebiet einen Refertenbericht erstellen, der anschliessend im Plenum diskutiert und verarbeitet wird.

Der Präsident der Auslandschweizerkommission z.B., Herr Ständerat Louis Guisan, hat den Problemkreis « Parlament » zu bearbeiten, Herr Dr. Crespi, Mitglied des Ausschusses der Auslandschweizerkommission, befasst sich mit dem Teilgebiet « Gesetzgebung und Verfassungsrevision ».

Echo: Wann wird der Bericht der Arbeitsgruppe vorliegen?

befasst sich mit dem Teilgebiet « Gesetzgebung und Vorlabsengerevision ».

Echo: Wann wird der Bericht der Arbeitsgruppe vorliegen?
Fürsprech Burkhadrt: Wir hoffen, dass dies bis im Sommer 1971 der Fall sein wird.
Echo: Und was geht dann weiter?
Fürsprech Burkhardt: Der Bundesrat wird vom Bericht Kenntnis nehmen und darauf den Entscheid fällen, ob das Verfahren zu einer Totalrevision der Bundesverfassung weitergeführt werden soll. Wenn ja, wird eine zwanzig- bis dreissigköpfige grosse Kommission eingesetzt, deren Aufgabe es sein wird, einen Vorentwurf für eine neue Verfassung auszuarbeiten. szeuarbeiten.

Echo: Dies wird aber wieder einige Jahre brauchen?

Fürsprech Burkhardt: Auf jeden Fall, denn dies wird ja erst der

Fürsprech Burkhardt: Auf jeden Fall, denn dies wird ja erst der Hauptteil der Arbeit sein.
Echo: Für Ihre Angaben sind wir sehr dankbar. Könnten Sie uns nun zum Schluss noch einige Angaben über sich selbst machen?
Fürsprech Burkhardt: Gerne. Ich bin 1939 in Bern geboren, bin Bürger von Huttwil und Bern. Die Schulen habe ich in Bern besucht, wo Ich auch das Rechtsstudium absolviert habe. 1964 habe ich das bernische Fürsprecherpatent erworben. Nach kurzer Tätigkeit in der Advokatur arbeitete ich auf der Justizabteilung des Polizeidepartementes und